



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 mai 1996

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 26 AVRIL 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 13 MAI 1996

**Acquisition d'une partie de Chemin de Halage sise rue des
Boutinets (Saint-Liguaire) - Propriété** [REDACTED]

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,
M. Gilles FRAPPIER

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES,
Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE,
Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-
BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI,
M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,
Mme Christiane ROUSSELLE, Mme Patricia LUCAS,
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean
PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude
VITELLINI, Mme Françoise GAILLARD, M. Michel RIVALLIN, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT

Secrétaire de séance : Jean-Michel PASSERAULT

Excusés :

M. Gérard GAUDUCHON donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Claude VITELLINI.

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Lors de la transaction entre M. et Mme [REDACTED] et M. et Mme [REDACTED] concernant la propriété sise 3 rue des Boutinets, cadastrée section DS n° 100, il a été proposé aux acquéreurs, M. et Mme [REDACTED], que la Ville de NIORT acquière la partie de terrain correspondant à la servitude de halage laquelle par ailleurs est située en emplacement réservé au Plan d'Occupation des Sols ; l'objectif de la Ville consiste à avoir la maîtrise des bords de Sèvre pour réaliser à terme le projet de Coulée Verte.

Un accord est intervenu sur un montant de 10 F le m², soit un prix global de 2 000 F pour une superficie approximative de 200 m². D'autre part, M. et Mme [REDACTED] conserveront leur portail d'accès sur ce chemin de halage ainsi que la possibilité d'amarrer une barque au regard de leur parcelle.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les termes de l'accord intervenu ;
- autoriser Le Maire à signer l'acte notarié qui sera dressé par Maître TABARD, Notaire à NIORT, étant précisé que tous les frais découlant de cette acquisition seront à la charge de la Ville (frais de géomètre, émoluments Notaires).

Le montant de la dépense sera imputée sur le chapitre 906-6532-2111 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)